

# CLARE FACIO

L E G A L

## DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS INACTIVES: QUE FAUT-IL SAVOIR ?

Le début de cette année 2021 entraîne de nouvelles obligations fiscales, la plus importante concerne les sociétés inactives.

Au milieu de l'incertitude que cette déclaration a provoquée, chez Clare Facio Legal, nous avons l'équipe de professionnels de nature comptable et juridique, qui peut vous assister, au moment de la présentation de la déclaration, et par conséquent, défendre ce qui a été déclaré face à un questionnement de l'Administration Fiscale.

À cet égard, nous vous présentons un résumé des aspects les plus importants à prendre en compte lors de la déclaration des actifs des sociétés inactives:

### En 10 étapes, que devez-vous savoir sur les sociétés inactives ?

**1. Qu'est-ce qu'une société inactive ?** Il s'agit d'une société qui n'exerce aucune activité lucrative ou d'une société qui fonctionne comme propriétaire (détenteur) de biens mobiliers et/ou immobiliers.

**2. Quelles sont les obligations formelles que doit remplir la société inactive ?** Elle doit s'inscrire auprès de l'Administration Fiscale Virtuelle (ATV) et présenter la déclaration D-101 chaque année. Si le représentant légal de la société est étranger, il doit également demander un numéro spécial d'identification fiscale (NITE) avant l'enregistrement. Désormais, la société doit tenir des registres comptables mensuels pour justifier la valeur de ses actifs.

**3. Que doit divulguer la société inactive dans la déclaration D-101 ?** Le bilan de situation comptable de la société, c'est-à-dire les actifs (biens mobiliers et immobiliers), le passif et le patrimoine, conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

**4. Quelle valeur doit être utilisée pour l'enregistrement des actifs ?** La valeur historique ou la valeur globale des actifs (si vous êtes propriétaire de ces biens), en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et la réglementation fiscale en vigueur.

**5. Que faut-il évaluer aux fins de l'enregistrement de la valeur des actifs (biens meubles et immeubles) ?** L'origine des revenus, s'ils sont extraterritoriaux (par exemple, générés dans un autre pays), non assujettis ou même exonérés (par exemple, prix de loterie), qui ont été utilisés pour obtenir les actifs et leur impact sur l'acquisition et la valeur comptable des biens. En l'absence de ce qui précède, il doit être démontré que les revenus utilisés pour acheter les actifs ont déjà été soumis à l'impôt au Costa Rica ou dans un autre pays.

**6. Quel nouvel impôt la société inactive doit-elle payer ?** Aucune. La déclaration D-101 des sociétés est établie à titre d'information.

**7. Les livres juridiques de la société doivent-ils être mis à jour ?** Oui, les livres juridiques doivent refléter l'accord sur le bilan d'ouverture de la société, ses actifs, passifs et patrimoine

**8. Que se passe-t-il si je choisis de ne pas présenter la déclaration D-101 ?** La société sera plus exposée au risque d'être contrôlée, tandis que l'Administration Fiscale a accès au détail des biens, des actifs mobiliers et immobiliers dont toutes les sociétés sont propriétaires.

**9. Quelle est la sanction applicable en cas de défaut de présentation de la déclaration ?** La pénalité pour non-présentation pourrait être de 231 100 ₡ (environ 375\$), cependant, dans le cas où l'Administration Fiscale traite la déclaration comme informative, l'amende pourrait aller jusqu'à 45 millions de colons (environ 73 000\$).

**10. Quel est le délai de présentation de la déclaration ?** La date limite est le 15 mars 2021, date à laquelle le contribuable doit avoir enregistré la société auprès de l'ATV, déterminé la valeur des actifs et préparé sa documentation de défense en vue d'une éventuelle inspection.

Chez Clare Facio Legal, nous sommes prêts pour vous conseiller dans l'évaluation de vos biens, la justification de leur valeur, la présentation de la déclaration D-101 et la préparation de la stratégie en vue d'un éventuel audit.

Planifiez votre déclaration à l'avance et évitez des pénalités coûteuses !

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : [taxservices@clarefacio.com](mailto:taxservices@clarefacio.com)